

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 6 février 1878.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— **BOITEL** Louis-Théodore, 60 ans, en résidence à Valenciennes (Nord); 15 mois de prison pour vol, vagabondage et rupture de ban.

— **PIREBOUR** Joseph-Alexandre, 41 ans, journalier au Fresnoy, commune de Villeconin; 6 jours de prison, 5 fr. d'amende, pour outrage et ivresse.

— **MERCIER** Jean-Baptiste, 45 ans, journalier; — **SIRADE** Louis-Michel, 37 ans, laitier, demeurant tous deux à Boigneville; 10 fr. d'amende chacun, pour délit de pêche.

— **MARION** Louis-Etienne, 28 ans, chef de train à Orléans; — **JOUMARD** Jean-Pierre, 62 ans, chef de station à Monnerville; 16 fr. d'amende chacun, pour contraventions aux lois et règlements sur la police des chemins de fer et blessures involontaires.

* * Lundi dernier M. Laurens, sous-préfet de notre arrondissement, a procédé à l'installation de la nouvelle Administration municipale d'Etampes, en présence de tous les membres du Conseil réunis.

Avant de procéder à cette installation, M. le Sous-Préfet a prononcé une allocution cordiale et sympathique, puis M. Decolange a été installé en qualité de maire de la ville d'Etampes, et MM. Bourdeau Dosithé et Moulié comme ses adjoints.

M. le Maire a pris alors la présidence de la réunion, afin de s'occuper des affaires à l'ordre du jour. Nous en rendrons compte ultérieurement.

Le Conseil s'est réuni à nouveau lundi prochain 11 du courant, pour continuer ses travaux.

* La Société de secours mutuels des Sapeurs-Pompiers de la ville d'Etampes s'est réunie dimanche dernier en assemblée générale, sous la présidence de M. Thémin.

M. le Président, dans une courte allocution, a fait ressortir les avantages de cette Société qui déjà a rendu de grands services en soulageant beaucoup d'infortunes; il a ajouté combien il était heureux de voir que, malgré les dépenses, la prospérité de la caisse permettait d'accorder dès aujourd'hui des pensions de retraite aux anciens pompiers ayant vieilli sous le drapeau de la compagnie.

« Si notre caisse, a-t-il dit, Messieurs, est devenue aussi prospère, nous le devons à Messieurs les Membres honoraires, auxquels nous adressons nos bien sincères remerciements, car ce sont eux qui, répondant avec empressement à mon invitation, en 1866, ont puissamment contribué à la fondation de notre Société et nous permettent encore de continuer une œuvre si utile avec tant de succès. »

« Je ne puis terminer sans adresser aussi mes remerciements aux Membres du bureau, pour les concours désintéressés qu'ils apportent à la gestion de la Société et particulièrement à son trésorier, pour le dévouement dont il a toujours fait preuve. »

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU.

Vice-Président : BOISSE, réélu.

Trésorier : RABOURDIN, id.

Secrétaire : GODIN Achille.

Membres : NANCY, TABOUR, MAUGE, COLAS, LUCHE, réélus; ROBERT (nouveau).

* * La Société de secours mutuels des ouvriers en bâtiments de cette ville a tenu sa session semestrielle dimanche 27 janvier dernier, sous la présidence de M. Th. Charpentier, député de l'arrondissement.

A cette réunion assistaient plusieurs Membres honoraires, parmi lesquels on remarquait M. Decolange, maire d'Etampes.

A midi précis, la séance a été ouverte; après une chaleureuse et sympathique allocution adressée à l'assemblée par M. le Président.

Ensuite, le sous-secrétaire a procédé à l'appel nominal des membres actifs et donné lecture des procès-verbaux des six derniers mois de l'année 1877.

Puis le trésorier a fait connaître la situation financière de la Société.

Les procès-verbaux ont été adoptés. Les recettes et dépenses étant justifiées, ont été approuvées à l'unanimité.

MOUVEMENT DU PERSONNEL :

Au 31 décembre 1876, il y avait en membres participants..... 290

Regus pendant l'année 1877..... 12

Total au 31 décembre 1877..... 302

A déduire, sociétaires décédés..... 9

Reste en membres participants..... 293

Membres honoraires..... 60

Total général..... 353

Le mandat des Membres du bureau étant expiré, il a été procédé à de nouvelles élections pour les années 1878, 1879 et 1880; le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. CHAUMETTE François, vice-président;

PAVARD Louis, trésorier;

TUPPIN, secrétaire;

BLANCHARD Eugène, subdélégué;

PELLETIER Auguste, rapporteur;

BOTTIN, LECOCRIEUX, ACBIN Adolphe, ROUSSEAU J.-B., VRAMANT François, BIZON Jérôme, membres;

HOTAT Ludovic, ANFROY, DALLIER Théodore, membres suppléants.

Le contre-appel a terminé la séance.

ERRATUM. — La liste des nouveaux maires et adjoints, insérée dans notre dernier numéro, contient une erreur qui nous a échappée à la lecture de l'épreuve. Au lieu de M. Legendre, adjoint au maire de Mauchamps, il faut lire : M. LEPENDU.

* * La Société d'horticulture de l'arrondissement d'Etampes se réunira, demain dimanche 10 février, à deux heures dans la salle de la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

1° — Proclamation des Membres nouveaux.

- 2° — Lecture de la correspondance écrite.
- 3° — Dépouillement de la correspondance imprimée.
- 4° — Exposé de la situation budgétaire de la Société pour l'exercice 1878.
- 5° — Distribution de graines.
- 6° — Communication de M. le Président.

Société du Gaz d'Etampes.

Assemblée générale des actionnaires le 21 février 1878, à l'usine, à deux heures de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil de surveillance;
- 2° Rapport du Gérant;
- 3° Approbation des comptes
- 4° Nomination des membres du Conseil de surveillance.

Etampes, le 8 février 1878.

Le Gérant,

RICHELBRENNER.

Théâtre d'Etampes.

Soirée du 3 février 1878.

TARTUFFE, comédie en cinq actes, de Molière.

Il nous est revenu que la dernière chronique théâtrale avait sensiblement impressionné nos jeunes artistes : le métier de critique n'est pas des plus faciles; les parties intéressées oublient trop que ce qu'il exprime sur le papier n'est et ne doit être que l'impression qu'il ressent simultanément avec les spectateurs; les artistes ne veulent pas assez se souvenir qu'ils appartiennent à l'appréciation publique, et qu'on doit la vérité à tous et surtout à ses amis; d'ailleurs, en signalant le mal, n'avons-nous pas indiqué le remède, qu'on a eu le bon esprit d'appliquer sans retard? Nous partageons le sentiment de La Rochefoucauld qui a si justement dit : « La flatterie est une fausse monnaie qui n'a de cours que pour notre vanité, » et nous ne mettons pas en doute qu'après quelques minutes de froide méditation, nos jeunes artistes reconnaîtront que nous leur avons rendu un véritable service; Molière, qu'ils consultent plus naturellement que l'auteur des « Maximes », n'a-t-il pas dit aussi : « Plus on aime quelqu'un, moins il fait le flatter. »

Ceci dit, abordons la représentation du *Tartuffe*; là, du moins, nous nous sentons à l'aise, car elle a bien été une véritable revanche.

De tout le répertoire de Molière, le *Tartuffe* est, sans contredit, la pièce qui, du vivant même du grand auteur-comique, jusqu'à nos jours, a dû échauffer la bile des grands critiques. Il faudrait donc une plume mieux taillée que la nôtre pour tenter d'ajouter un seul mot à tout ce qui a été dit pour ou contre une œuvre capitale et séculaire! Aussi nous bornerons-nous à donner notre modeste appréciation sur l'interprétation de dimanche dernier.

N'hésitons pas à confesser, tout d'abord, que l'ensemble a été très satisfaisant, et ce n'est pas peu dire lorsqu'il s'agit d'une pièce qui ne souffre pas la médiocrité.

A tout seigneur tout honneur : le rôle de Tartuffe, que presque tous les comédiens sérieux ont eu à cœur d'aborder, a subi bien des interprétations diverses; selon nous, M. Chamerois a choisi la bonne et la vraie; à lui seul, le bon goût de ne rien surfaire; ni la débauche ni le déshonneur ont été exagérés et les situations sement observées.

C'est, en un mot, une création très-réussie et présage un bon comédien.

M^{lle} Fayolle, dans le rôle peu en relief d'Elmire, nous a prouvé une fois de plus ce que peut le travail d'une artiste consciencieuse, et nous sommes convaincus qu'elle n'a pas été étrangère au succès obtenu par M. Chamerois dans la grande scène du quatrième acte. Ceux-là seuls qui ont abordé le plancher dramatique, sont à même d'apprécier toute l'importance d'une réplique savamment donnée.

M. Gérard — puisqu'il faut l'appeler de ce nom — qu'il soit Bartholo, Argan ou Orgon, possède naturellement la science de la bonne et saine tradition, et nous l'en félicitons bien sincèrement.

Le rôle de Dorine est, à n'en pas douter, le plus en vue et le plus avantageux de la pièce : là, M^{lle} Sisos était bien « dans ses souches. » Son regard futé et sa bouche rieuse convenaient parfaitement aux soubrettes de Molière; elle porte crânement la corsette et chiffonne tout particulièrement le tablier traditionnel. Le rôle de Dorine est certainement le meilleur que nous lui connaissions.

M. Guiry a parfaitement dit les quelques scènes que comporte le rôle de Cléante; sa bonne diction a été remarquée.

M. Volny est un charmant Valère, et son camarade Renay, qui jouait à Etampes pour la première fois, fait désirer de l'y revoir souvent.

Tous les autres rôles accessoires de la pièce ont été bien tenus.

En somme, la revanche provoquée a été complète.

Nous sommes autorisés à annoncer que la prochaine représentation sera composée du *Marquis de Villemer*, le chef-d'œuvre de George Sand. — M^{lle} Fayolle interprètera le rôle de *Caroline de Saint-Genex*.

Comice agricole de Seine-et-Oise.

Samedi dernier, sur la convocation adressée par M. Pluchet, président du Comice agricole de Seine-et-Oise, une réunion a été tenue à l'hôtel de la Sous-Préfecture d'Etampes, à l'effet de nommer les sept délégués que comporte la liste actuelle des membres titulaires de notre arrondissement, au nombre de soixante-cinq.

La séance, ouverte à une heure et demie, est présidée par M. Servant père, de Puiselet-le-Marais.

MM. Moullé (Alphonse), d'Etampes, Blavet (Anatole) id., remplissent les fonctions de scrutateurs; M. Blavet est secrétaire.

Sont nommés comme délégués, pour la période triennale nouvelle :

MM. BOQUET fils, cultivateur à Dannemois.

DURAND (Louis), médecin-vétérinaire à Etampes.

HAUTEFVILLE (Désiré), cultivateur à Saudeville.

LEGENDRE (Cyprien), cult. au Mosnil, commune de Baulne.

PELLLETIER (Louis), cult. à Monderville.

SERVANT père, à Puiselet-le-Marais.

THIROLIN (Célestin), cult. à Guigneville.

Tous ces membres sont présents.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Pluchet, par laquelle il exprime avec ses regrets, sa détermination de pas continuer à remplir les fonctions de président du Comice.

Il est également donné communication d'une lettre de M. Henri Muret, de Torfou, qui s'excuse de ne pouvoir prendre part à la présente séance.

Le bureau est heureux de terminer ses opérations en présentant un nouveau titulaire, M. Thomin, cultivateur à Monnerville.

La séance est levée à trois heures.

Milly. — Le 31 janvier, vers onze heures et demie du soir, la nommée Renard (Louise), femme Hervy, jardinière, partait de Milly avec son cheval et sa voiture pour se rendre à Corbeil. Arrivée sur le chemin vicinal n° 27, commune de Dannemois, elle s'aperçut que le feu était dans la bache au-dessus de sa lanterne. Les flammes commençaient déjà à prendre à sa robe, quand des personnes accourues à ses cris ont pu les éteindre sans d'autre gravité que quelques brûlures aux mains. Quant à la voiture et aux marchandises qu'elle contenait, tout a été consumé.

Les pertes, non assurées, s'élèvent à 300 francs.

Nous lisons dans le *Libéral* qu'une fête de bienfaisance a eu lieu à Méréville et qu'elle a produit pour les pauvres une somme de 208 fr. 65.

Un banquet a eu lieu à cette occasion, et au dessert M. Menault, ancien conseiller général du canton, qui avait été invité à présider ce banquet, a porté le toast suivant :

Messieurs,

Veillez me permettre de vous remercier pour m'avoir appelé à l'honneur de présider votre banquet. J'en suis d'autant plus touché que, pendant trop longtemps, pour servir des passions politiques, on a cherché à entretenir une sorte d'animosité entre Angerville et Méréville, deux communes qui ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence.

De même nous avons vu pendant l'ordre moral et sous le gouvernement du 16 Mai, les partisans de la monarchie chercher à diviser les esprits, à les exciter contre nos institutions républicaines. Mais heureusement la vieille et despotique maxime : Diviser pour régner, a fait son temps; le suffrage universel en a fait bonne justice. La République l'a remplacée par la fraternité.

Aussi, je vous propose de porter un toast aux organisateurs de cette fête, aux hommes d'initiative qui ont voulu inaugurer le triomphe de la République par la manifestation de leurs sentiments fraternels.

En bons républicains que vous êtes tous, vous avez voulu que cette fête fût une œuvre de bienfaisance. C'est là une noble et généreuse pensée, car notre premier devoir est de venir en aide à ceux qui souffrent, à ceux qui luttent pour élever leur famille et gagner leur pain quotidien.

Vous avez fait plus : vous avez compris qu'il y a un autre pain qu'il faut donner aussi tous les jours aux enfants, et le plus abondamment possible : c'est l'instruction, ce pain de l'intelligence, qui nourrit l'esprit et affermit la pensée. C'est pourquoi vous avez demandé une école pour Montreuil, hameau éloigné de votre commune.

Honneur aux conseillers municipaux qui ont eu cette initiative, qui, ne craignant pas d'instruire les enfants du peuple, veulent leur faciliter tous les moyens de s'instruire et de devenir de bons citoyens.

Courage, Messieurs, vous avez déjà la maison d'école. Le gouvernement de la République, n'en doutez pas, vous donnera l'instituteur.

Permettez-moi, aussi, de vous féliciter d'avoir réussi à faire venir un pharmacien dans votre ville. C'est là encore une œuvre démocratique, car le pharmacien c'est le médecin des pauvres.

Celui qui a bien voulu s'établir au milieu de vous sera bon pour eux. De plus, c'est un homme selon votre cœur et selon votre pensée; c'est, vous le savez, un excellent et ferme républicain.

Je vous propose donc, Messieurs, de boire à la santé des organisateurs de cette fête, à M. Masselon, votre pharmacien, aux conseillers nouvellement élus, à l'union d'Angerville et de Méréville, à la paix, à la bienfaisance.

Ce toast a été accueilli par les cris de : Vive la République! Puis, M. Masselon, nouveau conseiller municipal, a répondu ainsi qu'il suit :

Messieurs,

Bien que très-nouvellement arrivé parmi vous, permettez-moi de prendre la parole pour adresser mes remerciements à M. Menault, à ses amis d'Angerville et à tous ceux des communes environnantes qui ont bien voulu honorer de leur présence notre fête patriotique. Merci, Messieurs, vous avez compris, comme nous, que toutes les communes devraient être sœurs comme tous les peuples frères. Plus de frontières, plus de barrières, soyons tous amis.

M. Menault, le premier, nous propose l'union entre Méréville et Angerville. Cela paraît facile sans les divisions suscitées par la réaction. Notre fête n'est pas aussi complète que nous l'aurions désirée. Vous savez que ce banquet a été organisé à la suite d'incidents regrettables afin de réconcilier tous les habitants, notre but n'a pu être atteint. Qu'ils sont coupables, Messieurs, ceux qui, pour conserver la direction de Méréville, n'ont pas craint d'y jeter la discorde, peut-être même la haine. Bientôt, nous l'espérons, nos concitoyens égarés reconnaîtront leur erreur, ils reviendront vers nous en bons républicains, nous leur tendrons fraternellement la main.

Alors, monsieur Menault, votre vœu se réalisera facilement. Méréville et Angerville se rallieront autour de votre nom, et les électeurs bien disciplinés triompheront facilement des intrigues et des cabales qui vous ont fait échouer aux dernières élections pour le Conseil général, ce sera une juste récompense accordée à l'écrivain distingué, au journaliste militant qui, tous les jours, combat pour défendre et propager les idées démocratiques.

N'oublions pas les absents. Remercions M. de Barral des témoignages de sympathie qu'il nous envoie. Espérons que bientôt il sera habitant de Méréville; genre de M. Mackenzie, par sa position dans le pays, il rendra de grands services au parti républicain en propagant les idées libérales qu'il professe. Si j'ai demandé la parole, Messieurs, c'est que je tenais à vous exprimer toute la gratitude et la reconnaissance que j'ai pour la sympathie et la bienveillance que vous m'avez témoignée. A peine installé parmi vous, vous m'avez nommé conseiller municipal, je ferai mon devoir, je vous le promets. Votre conseil me fera aussi sans faiblesse. Partisans de l'instruction gratuite et obligatoire, nous ferons tous nos efforts pour arriver à l'obligation par la gratuité, afin que les pauvres comme les riches puissent profiter des bienfaits de l'instruction. C'est assez vous dire que nous ne négligerons pas l'école de Montreuil. Il en sera de même pour le chemin de la Vallée. Merci, Messieurs, de la confiance que vous avez eue en moi. Je bois à vous tous, habitants de Méréville, et je vous propose de boire à M. Menault, le président de notre réunion, à M. Sozet, le vaillant républicain que les persécutions n'ont pas détourné de son devoir et qui, depuis longtemps, prépare le succès que nous venons d'obtenir; à l'union, à la concorde, à la République!

Le toast de M. Masselon a été accueilli par les plus vives sympathies, par les cris répétés de : Vive la République!

Monthéry. — La ville de Monthéry organise, pour le dimanche 23 mai, un grand concours musical d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares. Les règlements seront adressés sous peu aux directeurs de sociétés.

Cour d'Assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le conseiller DESMAZES.

Audience du lundi 14 janvier 1878.

AFFAIRE UNIQUE. Incendie. — La dame Louise-Augustine Sellerin, aujourd'hui âgée de 33 ans, épouse, il y a déjà plusieurs années, le sieur Turquis, marchand boucher à Arpajon. Celui-ci était veuf et avait deux enfants de son premier mariage. Un troisième enfant, une fille, naquit de sa seconde union.

La dame Turquis aimait sa fille avec passion, et pour l'avantager au détriment des deux enfants du premier mariage, dont, du reste, d'après le témoignage même du grand-père de ces derniers, elle avait beaucoup de soin, elle volait la communauté et mettait de côté les

sommes qu'elle pouvait ainsi dérober, ce qui lui était assez facile, puisque seule elle tenait les livres et réglait les comptes. Pour dissimuler ses détournements, elle se prétendait elle-même victime de soustractions et accusait d'autres personnes.

Ainsi, en 1873, elle prétendit avoir payé 2,290 fr. dus à un sieur Goussard, marchand de vaches, qui lui aurait fait présenter une note de pareille somme. Goussard soutint qu'il n'avait jamais touché cette somme et qu'il n'avait chargé personne de la toucher pour lui; il nia que la note qu'on lui présentait émanât de lui, et, en effet, elle n'en émanait pas. La femme Turquis porta plainte contre un nommé Suchet, comme ayant fabriqué cette note; des poursuites furent en effet exercées contre ce dernier, qui fut détenu pendant cinq semaines avant que son innocence ne fût reconnue. Aujourd'hui, après une constatation faite par un expert en écritures, il résulte, d'après l'accusation, que cette note serait de l'écriture de la femme Turquis.

En 1876, la femme Turquis se plaignit d'avoir été victime d'un autre vol de 2,574 fr., mais personne ne crut à ce vol, qui paraissait impossible, car il aurait été commis dans un secrétaire placé au pied du lit des époux Turquis; or, le secrétaire ne portait aucune trace d'effraction, et le vol avait dû être commis pendant que les époux Turquis étaient couchés, sans que l'un ni l'autre eussent rien entendu.

Enfin, en 1877, la femme Turquis emprunta à des voisins une somme de 400 fr., puis une autre de 100 fr., et chercha même à emprunter à son huissier, M. Viollette, une somme de 1,200 fr., prêt que ce dernier ne put ou ne voulut pas lui faire. C'est alors, toujours d'après l'accusation, que lui vint l'idée de mettre le feu à la maison qu'elle habitait et qui appartenait à son mari. Elle espérait toucher la prime d'assurance et pouvoir ainsi s'attribuer une somme importante, le montant de l'assurance dépassant de beaucoup, suivant elle, la valeur réelle de cet immeuble. En effet, la maison et ses dépendances étaient assurées pour 22,000 fr., montant de leur valeur réelle, mais elle était également assurée pour 20,000 fr. pour les risques des voisins, et la femme Turquis confondant ces deux natures d'assurances, croyait que la maison était assurée pour 42,000 fr.

Le 30 août dernier, les époux Turquis se couchèrent vers neuf heures et demie; la femme se releva environ trois quarts d'heure après, pour aller boire disait-elle un verre d'eau dans une pièce voisine. Son mari ne put apprécier le temps de son absence, et cette nuit même, vers minuit et demi, le feu se manifesta dans l'écurie.

Le bruit que fit un cheval et les aboiements d'un chien enfermés dans cette écurie, attirèrent l'attention d'un voisin qui donna l'éveil, et on put assez facilement se rendre maître de ce commencement d'incendie qui n'occasionna que des dégâts peu considérables mais qui, à raison même de la situation de la maison qui se trouve presque au centre de la commune d'Arpajon, aurait pu avoir de terribles conséquences.

Au moment où il allait se retirer, l'incendie étant éteint, le capitaine des pompiers, le sieur Desroches, entendit du bruit dans la chambre des époux Turquis, y entra et trouva les époux tout en émoi : la femme poussait de véritables clameurs, en disant qu'un voleur avait profité du désordre causé par l'incendie pour entrer dans leur chambre et dérober une somme assez importante qui était renfermée dans le secrétaire. Le sieur Desroches, qui est menuisier, examina le secrétaire et trouva que la serrure avait été forcée, mais qu'il n'avait rien trouvé de plus.

Le mari se leva néanmoins. Arrivé dans sa cour, il vit une fumée épaisse sortir de son étable, il y alla et vit que l'intérieur de l'un des tiroirs de son comptoir, voisin du tiroir dans lequel étaient les livres de commerce, brûlait déjà depuis quelques temps et renfermait des matières inflammables. Or cet étable est situé à une extrémité de la cour, du côté opposé à celui où est l'étable dans laquelle le feu avait pris la première fois. L'incendie ne pouvait donc provenir de là.

Quelques jours après, le sieur Turquis, en ouvrant le volet d'une fenêtre, en fit tomber un papier, il regarda ce qui était et trouva une lettre anonyme, à lui adressée. Dans cette lettre, dans laquelle on donnait les plus grands éloges à la dame Turquis, on le prévenait qu'il avait des voisins qui lui en voulaient et que dans peu de temps on recommencerait à mettre le feu chez lui. Le sieur Turquis envoya cette lettre à la gendarmerie, et la justice la fit examiner par un expert en écritures.

Ce double incendie qui avait commencé d'une façon si singulière et qui ne paraissait point pouvoir avoir été allumé du dehors ni provenir d'une imprudence, firent naître des soupçons contre Turquis, qu'on n'avait pas vu parmi les personnes qui s'occupaient à éteindre le feu et dont la conduite, dans les premiers moments, avait paru singulière; il fut mis en état d'arrestation et une instruction fut commencée contre lui. Rien n'ayant vérifié les soupçons, il fut rendu à la liberté à la suite d'une ordonnance de non lieu.

Mais alors, on se rappela la pensée de la dame Turquis de faire un avantage à sa petite fille au détriment des deux autres enfants de son mari, les vols dont elle s'était plaint et que tout le monde croyait simulés; enfin, dans son rapport, l'expert en écritures lui attribua la confection de la lettre anonyme si singulièrement trouvée par son mari quelques jours après l'incendie.

L'instruction fut donc reprise contre elle et elle comparait aujourd'hui devant le jury comme accusée du crime d'incendie volontaire dans une maison habitée, appartenant à son mari, et dans les dépendances de cette maison.

M. de Froidefond des Farges, procureur de la République, a soutenu avec force l'accusation.

M^e Albert Joly, avocat du barreau de Versailles, a présenté la défense et a combattu toutes les charges de l'accusation. Un point incontesté c'est que cette femme avait grand soin des enfants du premier lit de son mari. Rien ne prouve qu'elle n'ait point été victime des vols dont elle s'est plaint, on n'en a pas retrouvé les auteurs, il est vrai, mais on ne voit point davantage ce que la dame Turquis aurait fait de l'argent dérobé et on ne trouve personne à qui elle aurait pu le confier. Arrivant à la lettre anonyme, le défenseur démontre qu'entre cette lettre et l'écriture de l'accusée il y a de nombreuses dissemblances, et que si l'expert a pu, dans certains caractères, trouver quelque similitude, on ne peut cependant en tirer la conséquence que la lettre anonyme

émane de la femme Turquis. Il demande un verdict négatif.

Ce système a triomphé auprès du jury et l'accusée a été acquittée.

Mort du Saint-Père.

Le pape est mort, jeudi dans l'après-midi, à quatre heures cinquante-sept minutes; il s'est éteint après quelques heures d'une douce agonie.

Pie IX (Jean-Marie Mastai) était né le 13 mai 1792, à Sinigaglia, petite ville de l'état pontifical.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt, à Etampes, dans la plupart des pharmacies.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 17,735 fr., versés par 105 déposants dont 10 nouveaux.

Il a été remboursé 5,502 fr. 90 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 5,083 fr., versés par 42 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 2,520 fr. 55 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 1,665 fr., versés par 14 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 1,038 fr. 54 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 8,188 fr., versés par 43 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 2,621 fr. 14 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 3,408 fr., versés par 23 déposants dont 5 nouveaux.

Il a été remboursé 22 fr. 05 c.

LOUIS LÉVY DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS,
EXPERT DENTISTE à la Justice de paix
du 1^{er} arrondissement.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFE DE LA PAIX, les **Samedis 2 et Dimanches 3 Mars.**

Il recevra régulièrement le **premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.**

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'avisier directement à son domicile à Paris.

4-1

M. Robert BENSUSAN, dentiste de Paris,

continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du GRAND-COURRIER.

M. BENSUSAN restera à Etampes les dimanches, lorsqu'on lui en fera la demande.

12-2

Marché aux bestiaux du 2 Février 1878.

	Amenés.	Vendus.
Moutons.....	15871	10205
Taureaux.....	8	3
Vaches.....	130	90
Chevaux.....	108	49
Anes.....	10	4
Porcs.....	99	56
Totaux.....	16226	10407

Ce marché a été plus avantageux que le dernier. Les approvisionnements de toute nature étaient plus considérables; dès le début, les ventes sur les moutons éprouvaient un ralentissement qui commençait à inquiéter les vendeurs, mais, à l'arrivée des divers trains de l'après-midi, beaucoup d'étrangers ont fait irruption sur notre place, et alors des transactions très-actives et importantes ont été consenties avec une rapidité remar-

quable. Les cours n'ont pas changé et, en somme, on peut considérer les résultats de ce marché comme très-favorables.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCE.

Du 31 Janvier. — CORMIER Marie-Henriette (Hospice).

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^{er} GONBOUX Romain-Michel, 42 ans, chaudierrier, rue de la Queue-du-Renard; et D^{lle} FOURCROUX Marie-Uranie, 21 ans, domestique, au hameau de la Grange-aux-Cercles, commune de Ballainvilliers (Seine-et-Oise).

2^e FOURCAULT Louis, 29 ans, peintre en bâtiments, place de l'Embarcadere, 7; et D^{lle} DALLERIE Irma-Eudoxie, 23 ans, femme de chambre, rue Saint-Jacques, 44.

3^e DOYEN Ludovic, 27 ans, menuisier, rue Baugin, 8; et D^{lle} DAVY Marie-Anne, 23 ans, cuisinière, rue Saint-Mars, 3.

4^e BAUDET Alexis, 27 ans, ébéniste, rue du Gué-des-Aveugles, 6; et D^{lle} ROUSSEAU Madeleine, 27 ans, domestique, rue des Cordeliers, 19.

DÉCÈS.

Du 1^{er} Février. — ROCHERIEUX Marie-Catherine, 71 ans, journalière, veuve Bire (Hospice). — 3. CHANON Eugénie-Ernestine, épouse Huguet (Hospice). — 3. RIVIERE Marie-Anne, 78 ans, ancienne journalière, veuve Chardon, à l'Asile des vieillards.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :

2 fr. Informations financières. Causerie par financier. Bilans. Revue de la Bourse. 2 fr. Recettes des chemins de fer. 2 AN. Chronique des valeurs. Correspondance. Assemblées d'actionnaires.

Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS. — 45, rue Vivienne, 45. — PARIS.

Envoyer mandats ou timbres-postes. 3-3

M. Brossonnot-Brossonnot, boucher à Etampes, a fait abattre, cette semaine, dans la commune de Morigny, 1 bœuf, 2 veaux et 4 moutons.

C^{ie} DES EAUX DE LAON

Société anonyme. — Capital 278,000 fr.

Souscription

556 Actions de 500 francs

Minimum d'intérêt 5 0/0

Remboursement au pair en 26 années

GARANTIS PAR LA VILLE DE LAON

Les actions sorties au tirage reçoivent, en sus du remboursement à 500 fr., une action de jouissance.

Prix d'émission 500 francs.

(Jouissance 1^{re} février 1878)

Payables : 125 francs en souscrivant, 375 francs à la répartition.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

les 13 et 14 Février 1878

à la Caisse Vivienne, 45, rue Vivienne, Paris.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Un prospectus détaillé est envoyé sur demande.

SANTÉ A TOUS REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

31 ans de succès. — 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des pommuns, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans l'oreilles, acidité, piqûre, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs,

congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière Du Barry ».

Cure n° 79,854 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure n° 65,311

Vervant, le 28 Mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'émminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 16 fr. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 376 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — DÉPÔTS à Etampes, chez M. LÉPROUST, rue Saint-Jacques, n° 121, chez M. JEROUX, épicerie, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1835, l'efficacité remarquable de l'antigoutteux Bouché (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques), ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LÉPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques, 62-63

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux PUBLIÉS au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES.

(67^{me} Année.)

(1) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

De Biens de Mineurs,

EN LA MAIRIE DE BOISSY-LE-CUTTÉ,

Par le ministère de M^e BOULLIUX-LAFONT,

Notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet,

D'UNE

MAISON

ET SES DÉPENDANCES,

Sise à Boissy-le-Cutté,

EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 3 Mars**

mil huit cent soixante-dix-huit,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le neuf janvier mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Et aux requête, poursuite et diligence de Madame Augustine-Virginie CORDONNIER, veuve de M. Louis-Edmond MASSIAS, sans profession, demeurant à Boissy-le-Cutté;

« Au nom et comme tutrice naturelle et légale de mademoiselle Emma-Augustine Massias, sa fille mineure, issue de son union avec le feu sieur Massias. »

Ayant pour avoué M^e Chenu;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Zéphir Gambrelle, charcutier, demeurant à Boissy-le-Cutté;

« Au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Massias, sus-nommée. »

Il sera procédé le **Dimanche trois Mars** mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en la Mairie de Boissy-le-Cutté, et par le ministère de M^e Boulloux-Lafont, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à la vente par adjudication, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 31 janvier au 6 février inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.
Boulland-Boulland.	2	7	13	22			22
Constance Raphaël.	4	4	10	16			16
Bandet.	1	1	2	4			7
Rottier.	1	1	2	4			7
Gauché.	1	1	6	18			18
Brossonnot-Lesage.	1	2	5	9			9
Brossonnot-Brosson.	1	2	5	9			9
Marchon.	2	1	7	11			11
Hautefeuille.	1	2	9	12			12
Gillot.	1	2	3	6			6
V ^e Chevalier-Nabot.	1	1	3	6			6
Gaurat.							
Lebrun.							
Boulland-Alexandre.							
Genty.							
TOTAUX.....	6	7	28	66	16	123	

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NANCASSIES.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 6 Février 1878.

Restant de la veille..... 6.499 04

Arrivages du jour..... 487 24

Total..... 6.986 25

Ventes du jour..... 17 27

Restant disponible..... 6.968 98

Prix moyen du jour..... 42 fr. 71 c.

Grains.

Blés du rayon..... 32 00 à 33 00

Orges de Beauce..... 23 00 à 23 50

Escourgeons..... 21 00 à 22 00

Avoines noires..... 22 25 à 22 75

— grises..... 21 00 à 21 25

Le tout aux 100 kil. franco gare Paris.

Pailles et Fourrages.

La Chapelle, 6 Février. 1^{re} q^{te} 2^e q^{te} 3^e q^{te}

Foin..... 49 à 51 44 à 46 40 à 42

Luzerne..... 45 à 47 41 à 43 37 à 39

Regain de luzerne..... 37 à 39 34 à 36 31 à 33

Paille de blé..... 29 à 31 25 à 27 22 à 24

Paille de seigle..... 30 à 32 26 à 28 23 à 25

Le tout aux 104 bottes, dans Paris.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
2 Février 1878.	fr. c.	8 Février 1878.	fr. c.	2 Février 1878.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	24 56	Blé-froment.....	25 67	Blé élite.....	24 50
Froment, 2 ^e q.....	22 91	Blé-boulangier.....	24 00	Blé marchand.....	22 75
Méteil, 1 ^{re} q.....	21 39	Méteil.....	19 50	Blé champart.....	20 75
Méteil, 2 ^e q.....	19 80	Seigle.....	13 50	Méteil mitoyen.....	19 25
Seigle.....	14 43	Orge.....	15 00	Méteil.....	17 75
Escourgeon.....	13 92	Escourgeon.....	13 17	Seigle.....	14 50
Orge.....	14 25	Avoine.....	10 00	Orge.....	14 50
Avoine.....	10 87			Avoine.....	9 40

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 2 au 8 Février 1878.

DÉNOMINATION.	Samedi 2	Lundi 4	Mardi 5	Mercredi 6	Jeudi 7	Vendredi 8
Rente 5 0/0.....	109 50	109 40	109 50	110 45	109 85	109 70
— 4 1/2 0/0.....	104 50	104 50	104 00	105 00	104 75	104 75
— 3 0/0.....	73 90	73 80	73 40	73 95	73 70	73 80

DÉSIGNATION:

Lot unique.

Une Maison d'habitation située à Boissy-le Cauté, grande rue ou route de La Ferté-Alais à Etampes, composée d'un principal corps de bâtiment ayant entrée sur la rue, comprenant deux pièces et un cabinet au rez-de-chaussée; chambre au premier étage, grenier au-dessus couvert en tuiles, cave dessous.

Autre petit bâtiment à côté et y tenant, comprenant deux pièces d'habitation, grenier dessus aussi couvert en tuiles. Ce petit bâtiment est grevé d'usufruit au profit de madame Massias mère, ainsi qu'une petite portion de cour et une portion de jardin.

A droite de la maison porte cochère avec portail et magasin.

A la suite, autres bâtiments servant de buanderie, écurie et magasin, grande remise couverte en tuiles.

Cour au milieu des bâtiments, dans laquelle est un puits.

Jardin clos de murs, derrière, y tenant.

Le tout, d'une superficie de vingt-deux ares quinze centiares, tenant d'un bout par devant la rue, d'un côté Lucot, d'autre côté les héritiers Robitseau, d'autre bout une vidange.

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le six février mil huit cent soixante-dix-huit.

Pour original,

Signé, CHENU.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e CHENU, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A La Ferté-Alais,

En l'étude de M^e BOUILLOUX-LAFONT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux, pour visiter l'immeuble.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le six février mil huit cent soixante-dix-huit, folio 76 recto, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DELZANGLES.

(2) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE**SUR LICITATION****EN LA MAIRIE DE MILLY**

Et par le ministère de M^e BUISSON, notaire audit lieu, Commis à cet effet,

D'UN

FONDS DE COMMERCE DE CHARCUTIER**MARCHAND DE VINS**

Sis à Milly, place de la Halle,

Dépendant

de la succession de M. JACQUES-XAVIER CHEVAL,

Ensemble

LE MATÉRIEL ET LES USTENSILES

servant à l'exploitation,

Et le

DROIT AU BAIL

EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 3 Mars mil huit cent soixante-dix-huit, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que : En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt novembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré,

Il sera, Aux requêtes, poursuivies et diligence de :

1^o M. Henri-François CHEVAL, garçon cuisinier, demeurant à Milly;

2^o M. Louis-Eugène CHEVAL, marchand charcutier, demeurant à Corbeil;

3^o M. Athanase-Isidore CHEVAL, garçon épicer, demeurant à Milly;

« Héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de M. Jacques-Xavier Cheval, en son vivant charcutier, demeurant à Milly. »

Ayant pour avoué M^e Breuil;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o Madame Marie-Françoise Meneux, veuve de M. Henri-François-Xavier Cheval, demeurant ladite dame à Milly;

2^o M. Etienne-Benjamin Cheval, cultivateur, demeurant à Videlles;

« Au nom et comme curateur à l'émancipation de mademoiselle Marie-Françoise Cheval, « mineure issue du mariage d'entre les époux Cheval-Meneux. »

3^o Ladite demoiselle Marie-Françoise Meneux;

Ayant pour avoué M^e Chenu, constitué aux lieux et place de M^e Paulin Laurens, précédemment constitué;

4^o Madame Estelle-Eugénie Pautrat, veuve de M. Jacques-Xavier Cheval, demeurant à Milly, place de la Halle;

Intervenants;

Ayant pour avoué M^e Bouvard;

Maison spéciale pour produits destinés à l'Agriculture.

H. & J. DECONINCK d'Arras et de Dunkerque. Semences de printemps: Orge Chevalier, Avoine canadienne blanche, Avoine tarantaise noire, (Agence d'Etampes pour la France et la Belgique), Orge anglaise; Avoine jaune de Flandre; Blés de mars; Maïs; Graine de Lin de Belgique, etc. Engrais: NITRATE DE SOUDE des mers du Sud et tous importation directe de NITRATE DE SOUDE autres Engrais chimiques, dosage garanti sur analyse. Tourteaux de toutes espèces et provenances pour nourriture et pour engrais.

La maison H. & J. DECONINCK a toujours en vente, vers fin septembre de chaque année, environ 40 variétés de blés de semence français et anglais.

Procédé, aux lieux, jour et heure ci-dessus indiqués, à la vente du Fonds dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Lot unique.

Un Fonds de commerce de charcutier marchand de vins, sis à Milly, place de la Halle, dépendant de la succession de M. Jacques-Xavier Cheval;

Ensemble le matériel et les ustensiles servant à l'exploitation, tels que : comptoirs, tables, banquettes, allonges, vaisselle, serviettes, torchons, mécanique à hacher, coupeurs, billots, etc.

Droit au bail, comprenant :

1^o Les lieux où s'exploite ledit fonds de commerce;

2^o Un courtill de deux ares cinquante-deux centiares environ, sis à Saint-Blaise, commune de Milly;

Ledit bail consenti devant M^e Buisson, notaire à Milly, les vingt-sept novembre et huit décembre mil huit cent soixante-treize, moyennant un loyer annuel de cinq cents francs, et expirant le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

Sur la mise à prix fixée par le jugement sus-énoncé à dix-sept cent cinquante francs, et pouvant être baissée, ci. 1,750 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes, En l'étude de M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue St-Jacques, numéro 50;

En celle de M^e LAURENS, avoué présent à la vente, rue Sainte-Croix, numéro 19;

En celle de M^e BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A Milly, En l'étude de M^e BUISSON, notaire commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le sept février mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé, L. BREUIL.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le huit février mil huit cent soixante-dix-huit, folio 76 verso, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé: DELZANGLES.

Etude de M^e REGNAULT, notaire à Orléans, Rue des Petits-Souliers, n° 31.

A VENDRE**PAR ADJUDICATION,**

Le Samedi 2 Mars 1878, à une heure,

En la salle de la Chambre des Notaires d'Orléans, sise place du Martroi, n° 15, et par le ministère de M^e REGNAULT, l'un d'eux,

LA

BELLE FERME DE BOYNE

Sise commune de Baeccon, Canton de Meung-sur-Loire (Loiret),

CONSISTANT

En bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables d'excellente qualité, le tout d'une contenance de 128 hectares appartenant

à la Fabrique de l'église curiale de St-Paterne, à Orléans.

Cette Ferme est située proche le bourg de Baeccon, sur les chemins de grande communication de Baeccon à Ouzouer-le-Marché et de Meung-sur-Loire à Charsonville, et à six kilomètres de la station de Meung-sur-Loire.

Revenu. — Cette Ferme est louée, suivant acte authentique, aux époux Pinsard pour un temps de neuf années expirant le premier novembre mil huit cent quatre-vingts pour les bâtiments, et par la saison des mars mil huit cent quatre-vingt-un pour les terres, moyennant un fermage consistant en :

1^o Argent : 2,700 fr.;

2^o Cent quarante hectolitres de blé froment, livrables en nature ou payables en argent d'après les bases d'estimation fixées dans le bail, au choix du propriétaire;

3^o Et faïssances estimées environ 410 fr., livrables en nature ou payables en argent, comme il vient d'être dit;

Et, en outre, à la charge pour les fermiers, d'acquitter les contributions foncières s'élevant à 840 francs environ.

Ce revenu est susceptible d'une augmentation notable.

Mise à prix..... 175,000 fr.

ON ADJUGERA SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

S'adresser, pour visiter, à M. PINSARD, fermier;

Et pour tous renseignements, à M^e REGNAULT, notaire. 3 4

AVIS D'OPPOSITIONS.

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Boissy-le-Sec, les époux FEUILLET-BOUCHER ont cédé à M. Alfred HAMOUY, entrepreneur de bâtiments, et à Madame Claire-Marguerite GARREAU, son épouse, demeurant ensemble à Etampes, rue Saint-Antoine, numéro 16, le fonds de commerce de marchand de vins suburgiste sis à Boissy-le-Sec.

Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE**En la Mairie de Maisse,**

Le Dimanche 24 Février 1878.

Par le ministère de M^e BUISSON, notaire à Milly.

D'UN

MOULIN

DIT LE Moulin de Saint-Eloi,

ET DE

3 hectares 21 ares 68 centiares de

TERRE, PRÉ & JARDIN

EN NEUF PIÈCES.

Le tout loué jusqu'ici moyennant 6,000 fr. de loyer annuel, et situé à Maisse (Seine-et-Oise), à deux heures de Paris, sur le chemin de fer de Lyon, ligne du Bourbonnais.

Mise à prix du Moulin..... 25,000 fr.

des autres immeubles 1,630

Ensemble..... 26,630 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e CHENU, avoué à Etampes;

A M^e BREUIL, avoué à Etampes;

A M^e BUISSON, notaire à Milly;

Et sur les lieux. 2-4

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE**A L'AMIABLE**

EN TROIS LOTS

MAISONS

Sises à Etampes, rue Saint-Jacques, La 1^{re}, n° 64, avec cour et beau jardin;

La 2^e, n° 77, avec cour, jardin et porte cochère sur la rue Haute-des-Groisseries;

La 3^e, n° 106, avec cour.

Ces immeubles dépendent de la succession de M^e V^e CAILLIAUX.

MAISON

A Etampes, rue du Pont-Queneux, n° 7, Avec

BEAU JARDIN ET DÉPENDANCES. Dépendant de la succession de M. BLET.

S'adresser : A M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

Etude de M^e SAUCIER, notaire à Maisse.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance par les jachères de 1878,

PETITE FERME

Sise à Fontaine-la-Rivière, Avec

Environ 27 hectares de Terres, Prés et Bois.

S'adresser, soit à M. VÉRON fils, propriétaire à Mer (Loir-et-Cher);

Soit à M^e SAUCIER, notaire à Maisse. 4-4

Etude de M^e DAVELUY, notaire à Etampes.

A CÉDER**A L'AMIABLE****FONDS D'HOTEL GARNI**

ET DE CAFÉ-RESTAURANT

Connu sous le nom d'Hotel des Voyageurs, Exploité à Etampes, Place de l'Embarcadere,

par M. LENOIR.

Ce Fonds comprend le Matériel de café-restaurant, les meubles meublants garnissant les chambres, les marchandises en cave et la clientèle attachée à l'établissement.

Il sera fait, au profit de l'acquéreur, un Bail des lieux servant à l'exploitation dudit fonds.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e DAVELUY, notaire à Etampes;

Et pour visiter, sur les lieux. 4-2

Etude de M^e RAVAUT, notaire à Méréville,

BON FONDS DE BOULANGERIE

Situé à Méréville, place de l'Eglise,

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite.

ONZE ANS DE BAIL.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

Soit à M. BRIAUX, marchand boulanger à Méréville, propriétaire du Fonds;

Soit à M^e RAVAUT, notaire audit Méréville. 3-2

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

BOUTIQUE & DÉPENDANCES

Sises rue Darnatal, n° 11.

S'adresser dans la maison.

C'est surprenant !!!

5 Médailles. Brevet S. G. D. G.

GROS DÉTAIL

Sans connaître une seule note de musique, tout le monde est musicien en 30 minutes.

Ocarinas N° I - II - III - IV - V - VI - VII

250 4 5 6 8 10 12

Etus. 150 185 285 350 370 4 450

Instruments accordés : pour duo, 45' — trio, 20' — quatuor, 30' — sextuor (dont 4 basse), 60' — septuor (dont 2 basses), 85'.

Ocarina élégante pour d'arne (avec étuis), pour accompagnement de piano, 15'.

Morceaux de musique, 1^{re} - 150 - 2^{re} - 250 - 350 (grand choix).

Envoyer mandat-poste pour recevoir franco ou contre remboursement non franco à la Compagnie Générale de l'Ocarina, 37, passage Jouffroy, 37, - Paris.

DREYFUS FRÈRES & C^e

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN;

Concessionnaires du

GUANO DU PEROU

Loi du

11 Novembre

1849

GUANO DISSOUS

DU PEROU

Convention

du 15 Avril

1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^e.

Brest, chez M. E. VIKTOR.

Cette, chez MM. A.-G. BOREL et C^e.

Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.

Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^e.

Havre, chez M. E. FIORET.

Landerneau, chez M. E. VIKTOR.

La Rochelle, chez MM. DUBOIS et FAUSTIN.

Lyon, chez M. Marc GILLARD.

Marseille, chez MM. A.-G. BOREL et C^e.

Melun, chez M. L. BARR.

Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

Paris, chez M. A. MOSKOWSKI-DUPIN.

St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

10^e ANNÉE.**LE MONITEUR**

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit.

fr. Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc.

AN. Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.

Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE**Manuel des Capitalistes**

1 fort volume in-8.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

LE MONITEUR

VALEURS A LOTS

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Propriété de la

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT

(Société anonyme) au capital de

UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS

Siège social: 45, rue Lafayette, Paris.

Publie immédiatement et gratuitement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journa